

REPUBLIQUE RWANDAISE

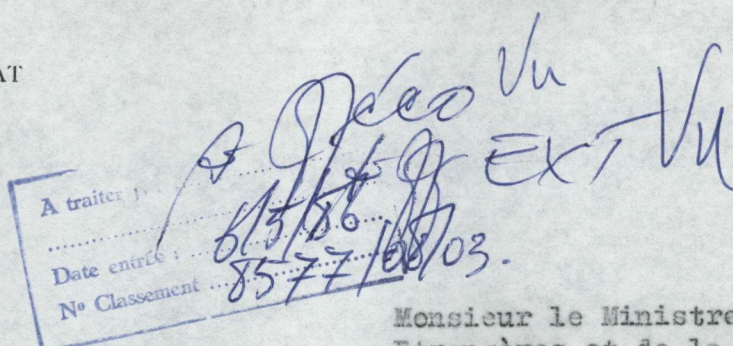


MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Minimant 2/18

Kigali, le 5 MAI 1986

N° 942/08/03.13/86



Référence :

Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération
KIGALI.

Objet :

Participation de la BRD
au Projet d'appui de la
mise en place de la
Briqueterie Rwandaise
RULIBA.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 113/
16.03.C18/COOP/BILAT par laquelle vous faisiez part à Son Excel-
lence Monsieur le Président de la République Rwandaise de l'entre-
tien que vous avez eu avec Monsieur DINO BETI, Coordinateur de la
Coopération SUISSE au RWANDA en date du 11 Mars 1986, j'ai l'hon-
neur de vous informer que pour ce qui est de la participation de
la Banque Rwandaise de Développement au Capital social de la
Briqueterie de RULIBA, le Conseil d'Administration de cette insti-
tution a approuvé en sa séance du 20 mars 1986, les interventions
de prêt de la Banque en faveur de la Briqueterie Rwandaise de
RULIBA ainsi que les conditions de rétrocession des fonds SUISSES
par le Gouvernement Rwandais à la Banque.

Par la même occasion, le Conseil
d'Administration a approuvé la participation de la Banque, à
concurrence de 20 millions de francs rwandais, au capital de la
Société sur les fonds propres de la Banque.

Il est souhaité que les annexes de
l'Accord soient mis au point en vue de la signature de l'Accord
dans les meilleurs délais.

Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda
à BONN.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ARTISANAT.

NGIRIRA Mathieu.

